

Date de la convocation : 16/10/2020 par courriel

Personnes invitées : 63 membres titulaires et suppléants de la commission

Présents :

Mesdames Marie-Edith PERAL, Anne-Françoise ROGER, Chantal CALVET.

Messieurs Alexandre BLEUZET, Jean-Jacques BOBE, Michel SOLER, Marc GLORIES, Gérard PLAZA, Jean-Marcel MENEUX, François FERRAND, Pierre GRIMO, Robert GUINOT, Nicolas CHAUFRIASSE, Stéphan SALA, Georges CISZEK, Marc PAGES, Jean CLEMENT, Henri PAYRI, Éric THUILLIER, Jean-Pierre MARCH, Jean-Jacques ROUCH, Jean-Marc SUCHIER.

Monsieur Jérôme LUBRANO, responsable service urbanisme.

Monsieur Éric MAHIEUX, Président de la commission, ouvre la séance.

Ordre du jour :

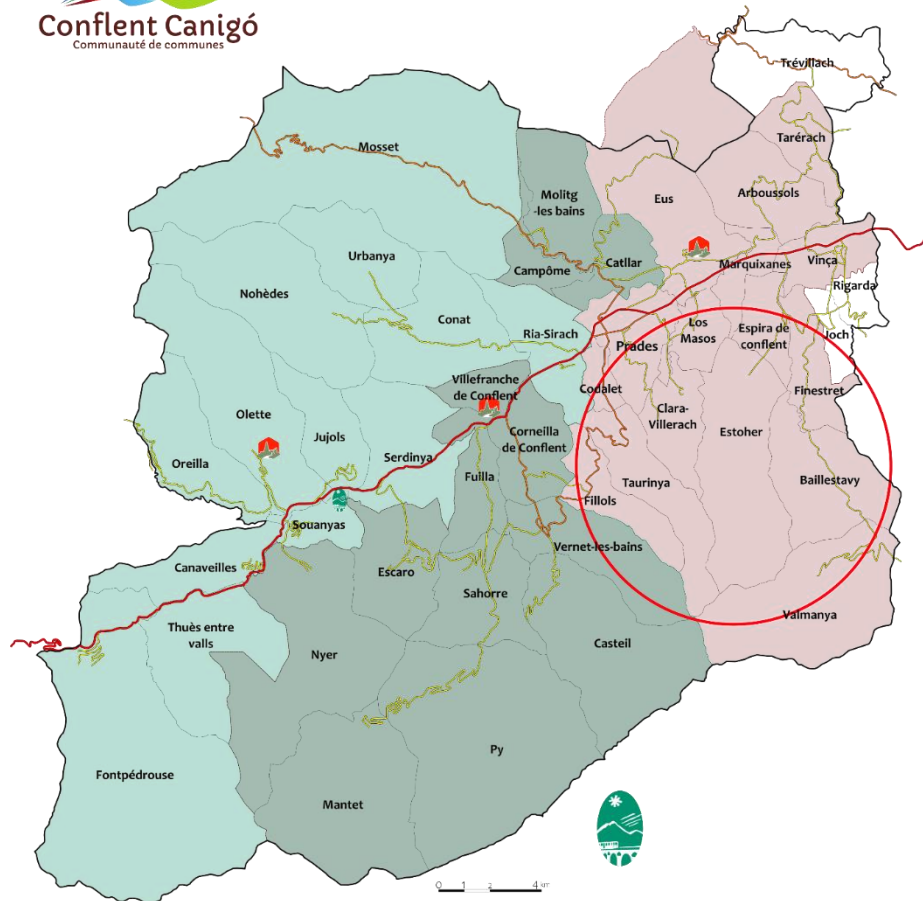
**1. Présentation du système des commissions pour les nouveaux élus :**

Les commissions sont consultatives et soumettent des propositions au conseil communautaire qui ensuite vote les décisions finales.

La commission Energies Renouvelables étant toute nouvelle dans la communauté, il y a tout à définir.

Que sont les énergies renouvelables ? Photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse etc.... mais surtout la plus grande énergie renouvelable est celle que l'on n'utilise pas, celle qui fait faire des économies d'énergie et sobriété.

Présentation d'une carte globale du territoire et des impacts du PNR, du Syndicat Mixte Canigó Grand Site, des villages remarquables (Eus, Villefranche, Evol) et des monuments historiques → difficile de faire de la production industrielle dans un tel contexte mais de petites productions peuvent tout à fait être envisagées.



Carte de la communauté de communes et organismes extérieurs ayant un intérêt fort sur les intégrations paysagères (en vert le Parc Naturel Régional, en rouge, le périmètre du Canigó grand site)

Le PLUI/PADD ne crée pas de contraintes sur la production d'énergie (hormis le grand éolien du fait de la présence du Canigou) mais il laisse la porte ouverte aux projets photovoltaïque en toitures (hors périmètre de monuments historiques), hydraulique ou d'autres moyens de production.

La Charte du Parc Naturel Régional ne sera renouvelée qu'en 2024. Il faudra faire attention de faire figurer les Energies Hydrauliques dedans et autres. Sinon, on ne pourra pas lancer de projets sur ces sujets, tout sera bloqué.

## 2. Points sur les projets en cours :

Présentation du projet photovoltaïque d'Olette sur une friche industrielle polluée (cf. Base BASOL notamment) inutilisable autrement (projet architectural avec l'accord des ABF), revenu pour la Communauté de Communes.

Projet pico-hydraulique sur le canal d'arrosage à Baillestavy qui rendra autonome la commune pour l'éclairage public. La part d'autofinancement provient d'un financement participatif donc le coût est nul pour la commune. La construction de l'installation est faite par des citoyens bénévoles du village.

Extinction de l'éclairage public dans les communes membres de la Communauté de Communes ; il y a de plus en plus de communes qui le font. Cela diminue la pollution lumineuse, fait faire des économies importantes, et n'engendre pas de recrudescence des troubles à l'ordre public.

### 3. Prospectives 2020-2026 :

Mise en place du PCAET avec des objectifs chiffrés en axant plus sur les économies d'énergie que la production.

Etude sur la capacité du réseau ERDF à accueillir les différentes productions énergétiques (à voir avec le SYDEEL et ERDF).

La Communauté de Communes pourrait servir de facilitateur de projets par la mutualisation des moyens et l'assistance technique.

La Communauté de Communes peut se rapprocher d'autres acteurs locaux pour l'assistance de projet (exemple : Conflent Energie ou CatENR)

La Communauté de Communes peut se positionner pour dire si elle veut être un producteur ou un bailleur ou délégataire sur les bâtiments publics, par exemple.

### 4. Questions diverses :

Madame Chantal CALVET, maire de Fontpédrouse, demande si la Communauté de Communes veut prendre en charge son canal d'arrosage et ses réparations pour ensuite mettre en place un projet de production hydraulique et d'en recevoir les dividendes → le sujet est à rediscuter et voir si la Communauté de Communes serait aussi intéressée par d'autres canaux.

Discussion sur le canal de Bohère et la difficulté de le gérer entre les arroseurs, les acteurs de l'énergie hydraulique, les réparations à mener pour limiter les pertes d'eau en ligne, etc...(il en a va de même pour le canal de Nyer)

Projet d'Olette : Pourquoi ne pas dépolluer l'ancien site industriel d'Olette ? Car il y a une forte pollution potentielle de la rivière en cas de chutes importantes de pluies et d'écoulements. Quel est réellement l'empreinte carbone d'une l'installation solaire ? Ce site n'est-il pas un peu trop ombragé ?



Ne pourrait-on pas mettre en place une charte de bonne conduite énergétique pour la Communauté de Communes et les communes qui pourrait obliger à justifier les choix faits sur tel ou tel moyen de chauffage (ou l'isolation thermique, etc...) lors de la rénovation de bâtiments publics.

Le bois est une ressource d'énergie pas encore assez développée dans notre région alors qu'il y a de gros potentiels.

Promouvoir un peu plus le solaire thermique : comment la Communauté de Communes pourrait y aider ? Subventions d'appui au déploiement ?

Problème de la multiplication des acteurs dans les énergies renouvelables et des offres ce qui rend difficile de faire des choix justes.

## 5. Planning Commission Energies Renouvelables

La prochaine commission sera prévue début janvier 2021. La fréquence des réunions devrait être de une par trimestre.

Les sujets suivants devront être rediscutés lors de la réunion de 2021, la Communauté de Communes :

- pourrait servir de facilitateur de projets par la mutualisation des moyens et l'assistance technique.
- peut se rapprocher d'autres acteurs locaux pour l'assistance de projet (exemple : Conflent Energie ou CatENR)
- doit se positionner pour dire si elle veut être un producteur ou un bailleur ou délégataire sur les bâtiments publics, par exemple.
- élaboration d'une charte sur les travaux à réaliser par la Communauté, avec analyse des solutions ENR, et le cas échéant des explications des raisons pour lesquelles la/les solution(s) durable(s) ne sont pas retenues.

Le Président de la Commission,  
Éric MAHIEUX.